**25ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 mai 2016)**

**Hongrie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 4 mai 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation hongroise.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à la Hongrie :

* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et accepter la compétence du Comité des disparitions forcées (conformément aux articles 31 et 32 de la Convention) ;
* Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la traite des êtres humains ;
* Prendre des mesures supplémentaires pour lutter efficacement contre les violences envers les femmes et promouvoir la participation des femmes dans la vie politique et leur insertion dans la vie professionnelle ;
* Lutter contre les discriminations fondées sur l’origine, le genre et l’orientation sexuelle, en poursuivant ses efforts dans la mise en œuvre des instruments existants ;
* Prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les violences liées aux discriminations raciales, ainsi que les crimes et discours de haine (y compris à l’encontre des réfugiés et migrants) ;
* Prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le pluralisme des médias et lutter contre les menaces visant la liberté de la presse et la liberté d’expression./.

Je vous remercie./.